

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/En-bref-56799>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°86 > **En bref...**

**21 janvier 2021**

## **En bref...**

### **Six États européens veulent 100 % d'énergies renouvelables pour 2050**

L'Autriche, le Danemark, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg et l'Espagne ont adressé une lettre à la Commission européenne lui demandant d'inclure un scénario fondé sur 100 % d'énergies renouvelables dans les projections climatiques à long terme. En novembre 2018, la Commission a dévoilé huit scénarios énergétiques pour 2050, présentant différentes solutions pour réduire les émissions et rendre l'économie européenne conforme à l'accord de Paris sur le changement climatique. Mais aucune, allant du statu quo à une baisse atteignant zéro émissions nettes, ne prévoit un scénario basé à 100 % sur les énergies renouvelables.

### **Pendant que la France est très en retard sur ses engagements**

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en France s'élève à 17,2 % en 2019, alors que l'engagement français vis-à-vis de l'Europe est de 23 % pour 2020. Notre pays est donc en retard de près de 6 points.

**Sources : Euractiv et Enviscope**

## **ENR à l'assaut du charbon**

Une étude de Carbon Tracker International compare le coût de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque au coût de fonctionnement de 95% des centrales à charbon en exploitation, en construction ou prévues. D'ici 2030 au plus tard, il sera plus rentable d'investir dans des infrastructures d'énergies renouvelables que de faire tourner les centrales à charbon existantes.

Et c'est déjà le cas pour 90 % des centrales européennes, 70 % des centrales chinoises et la moitié des centrales américaines, indiennes et australiennes.

Par ailleurs, l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables pourrait dépasser cette année celle produite par les centrales à charbon aux États-Unis. Une mini-révolution "liée en partie à la pandémie de Covid-19 et qui pourrait avoir d'importantes implications pour la lutte contre le changement climatique". Et ce bouleversement intervient alors même que "depuis trois ans l'administration Trump multiplie les mesures pour tenter de raviver l'industrie du charbon en baissant notamment les seuils de pollution autorisés pour les centrales à charbon".

**Sources : Novethic et The New York Times**

---

## **Bientôt la commercialisation d'éoliennes en bois ?**

L'entreprise suédoise Modvion vient de mettre en service un premier prototype d'éolienne en bois et vise sa commercialisation en 2022. Selon Karin Björe, chef de projet chez Modvion, "le remplacement d'un seul mât éolien en acier de 150 m de haut par une structure en bois permet d'éviter l'émission de 2 000 tonnes de CO2 pendant la phase de construction". Lors du démantèlement, le bois est recyclé ou utilisé pour produire de l'énergie. Le premier mât d'éolienne en bois construit près de Hanovre en 2012 a nécessité 470 m3 de bois soit environ 750 arbres. Elle fournit chaque année 1 000 ménages en électricité. Par ailleurs, à résistance égale, les structures en lamellé-collé sont 70 % moins chères que l'acier et leur conception modulaire permet d'acheminer des éléments de dimensions réduites pour un assemblage sur place soit de 20 à 30 % des coûts du transport en moins. Si toutes les éoliennes étaient construites en bois, seraient-elles responsables d'une déforestation massive ? Pour en installer 4 000 en France, il faudrait environ 2 millions de m3 de bois. Une quantité qui semble considérable mais qui ne représente qu'à peine 3 % des 65 millions de m3 exploités annuellement dans les forêts françaises.

**Source : Révolution Énergétique**

---

## **Le chauffage bois gravement menacé en rénovation ?**

Le chauffage bois est-il menacé sur le marché de la rénovation énergétique ? C'est l'analyse d'Olivier Sidler, de négaWatt. Le projet des pouvoirs publics est d'exprimer le seuil des étiquettes B à C du diagnostic de performance énergétique (DPE) en énergie finale et non plus en énergie primaire. Or la prise en compte de l'énergie primaire désavantage l'électricité, qui en moyenne consomme jusqu'à 3 kWh pour produire 1 kWh. En posant un seuil en énergie finale la conséquence immédiate sera de favoriser les solutions électriques les moins coûteuses et les moins performantes en rénovation. "Cela amènera à faire passer en B des logements aujourd'hui chauffés à l'électrique et classés D, ce qui constitue une immense tromperie vis-à-vis des consommateurs qui vont voir leurs factures de chauffage augmenter, l'électricité étant dans tous les cas nettement plus chère que, par exemple, le gaz"

**Source : Batiactu**